



**Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille**
**Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré**



Liste SIAES soutenue
par le SIES et le SAGES
**Syndicat des AGRÉGÉS
de l'Enseignement Supérieur**

Le **SIAES**, c'est LE syndicat :

- qui défend la transmission des savoirs, des savoir-faire et l'autorité des professeurs.
- qui refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels.
- qui défend votre liberté pédagogique individuelle et la reconnaissance de vos compétences disciplinaires face aux pédagogistes qui prétendent que l'élève peut « *tout découvrir par lui-même* » et « *construire seul ses propres savoirs* ».
- qui défend l'École Républicaine et ses valeurs.
- qui refuse la démagogie et qui rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis.
- qui ne bénéficie d'aucune subvention publique ou privée, qui refuse les ressources publicitaires et dont le fonctionnement repose exclusivement sur les cotisations des adhérent(e)s et le travail réalisé bénévolement par des militants.

LE SYNDICAT INDÉPENDANT ne roule pour aucun parti politique.

Le SIAES dénonce et combat

- La dévalorisation morale et sociale de notre profession.
 - Le renoncement, le laxisme, la démagogie, l'abaissement des exigences et du niveau et la mise en place de l'école du socle.
 - La suppression de la notation au nom de l'idéologie et la mise en place d'une évaluation « bienveillante » par compétences ayant pour seul but de tenter de masquer la baisse du niveau des élèves et de généraliser le passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève.
 - Le pouvoir accru donné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs, aux parents se comportant en « consommateurs » d'école.
 - La dégradation continue de nos conditions de travail. L'augmentation de la charge de travail.
 - Les menaces d'annualisation du service.
 - Les réunions stériles et les emplois du temps « à trous » visant à nous caserner.
 - La perte considérable de notre pouvoir d'achat.
 - L'éclatement et la « primarisation » du second degré notamment du collège.
 - La « secondarisation » du supérieur.
 - La multiplication des actes d'incivilité et de violence et l'impunité pour leurs auteurs.
 - La polyvalence imposée (Enseignement Intégré de Science et Technologie).
 - La territorialisation de l'École.
 - Un système de promotion « tout à l'ancienneté ».
- Nous estimons que le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur et évalué avec objectivité.

Le SIAES revendique

- Le respect des professeurs et des CPE et de leurs missions d'instruction et d'éducation.
- La reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- Le rétablissement de l'autorité et d'une ambiance de travail propice à la transmission des savoirs et savoir-faire et à la réussite de chaque élève en fonction de son travail et de ses capacités.
- La revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.

Le SIAES s'est opposé depuis deux ans au protocole PPCR et à ses conséquences (rythme unique d'avancement à l'ancienneté, modification des règles pour la promotion à la hors classe, suppression de la bi-admissibilité, suppression de la notation remplacée par une scandaleuse évaluation par compétences dans le cadre des rendez-vous de carrière). **Les syndicats signataires du protocole PPCR sont responsables de la perte de perspectives d'avancement d'une grande partie de la profession, sans avoir obtenu la moindre revalorisation significative du traitement pour l'ensemble.** Ces syndicats ont entériné l'absence de prise en compte de la valeur et du mérite professionnel et du parcours individuel des professeurs.

L'Agrégation et les Agrégés sont victimes d'attaques régulières, à tel point que l'existence même du concours, notamment externe, est menacée. Le protocole PPCR a conduit à la suppression de la bi-admissibilité. Certains syndicats partisans du « corps unique » demandent la suppression de l'agrégation.

Le SIAES - SIES prend clairement position et se pose en DÉFENSEUR DE L'AGRÉGATION.

- **Maintien et défense du concours national de l'Agrégation.**
- **Reconnaissance du haut niveau de qualification de vos diplômes et du concours.**
- **Défense des CPGE et des professeurs qui y enseignent. Refus de toute augmentation du service.**
- **Droit prioritaire pour les agrégés, affectés en collège ou TZR, à être mutés en Lycée, s'ils le désirent.** Dans le cadre du mouvement intra-académique, les élus du SIAES sont régulièrement intervenus pour demander l'augmentation significative de la bonification sur les vœux de type lycée. LES AUTRES SYNDICATS ONT REFUSÉ.
- **Enseignement en priorité en Lycée (1^{ère} et Terminale) et STS pour les agrégés qui le souhaitent.**
- **Service mixte (Secondaire / Supérieur) sur volontariat.**
- **Agrégés d'EPS : service de 15 heures hebdomadaires (12 heures de cours + 3 heures d'AS).**

RETRAIT DE LA RÉFORME DU LYCÉE.

Le SIAES rappelle son attachement au baccalauréat comme premier grade universitaire et exige le maintien d'épreuves finales, terminales, anonymes et nationales. Le SIAES est donc opposé à la suppression des filières, à la réduction du baccalauréat à quatre épreuves et à l'introduction du contrôle continu.

Tandis que les autres organisations syndicales rivalisent de démagogie pour s'opposer à toute forme de sélection à l'entrée du supérieur et au rétablissement du redoublement, le SIAES demande une autre réforme du lycée et du baccalauréat afin de corriger les années d'errance qui ont conduit inexorablement à la perte de valeur de ce diplôme.

Le SIAES défend vos intérêts matériels et moraux :





- **Des traitements revalorisés :**
 - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
 - en revalorisant la grille indiciaire des professeurs agrégés.
 - **Maintien des concours nationaux de recrutement.**
 - **Reconnaissance des diplômes acquis.**
 - **Diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.**
 - **Droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.**
 - **Augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.**
 - **Augmentation du contingent de promotions à la classe exceptionnelle, notamment pour le vivier 2.**
- Attribution selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- **Promotion à la hors classe : abandon du barème découlant du protocole PPCR.**
 - **Véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.**
 - **Reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à chaque discipline.**
 - **Respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.**
 - **Aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).**
 - **Tout enseignant ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal de sa catégorie pour un départ en retraite à taux plein.**
 - **Revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).**

Durant leur mandat, les commissaires paritaires du SIAES - SIES ont systématiquement :

- réalisé des interventions en commission pour assurer une défense individuelle et collective ;
- réalisé et diffusé à toute la profession des comptes rendus des GT, CAPA et FPMA ;
- communiqué le résultat aux professeurs dont le dossier était examiné en commission.

Le SIAES - SIES, le syndicat qui VOUS INFORME et qui VOUS DÉFEND.

4 SCRUTINS
Vote électronique
du 29 novembre
au 6 décembre 2018

	CTM Comité Technique Ministériel	CTA Comité Technique Académique	CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale	CAPA Commission Administrative Paritaire Académique
Professeurs AGRÉGÉS	 SNCL - SIES - SAGES	 Liste SIAES	 SAGES - SIES - SNCL	 Liste SIAES

Le SIAES, le SIES, le SAGES et le SNCL sont affiliés à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale.